



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Île-de-France
Antenne Est Francilien – Route départementale 21
77340 Pontault-Combault

Gestion administrative : Christine CLAUDE
Tél. : 01 64 05 87 98 – du lundi au vendredi de 10 à 12 h et de 14 à 16 h
Privilégiez le contact par mail : christine.claude@creps-idf.fr

Dossier d'inscription aux tests de sélection du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous »

Formation du 11/10/2021 au 03/10/2022

Sessions de TEP organisées les 06/03/2021 et 10/04/2021 sur le site de Châtenay-Malabry pour les candidats
Parcoursup uniquement

Tests de sélection organisés du 04 au 06/05/2021 uniquement pour les candidats Parcoursup

Tests de sélection organisés les 14 et 15/09/2021 pour tous les candidats hors Parcoursup.

Modalités d'inscription pour les candidats Parcoursup :

Saisir votre vœu pour cette formation sur la plateforme Parcoursup puis s'inscrire à une des sessions **TEP APT Parcoursup** en ligne sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel). Seuls les candidats ayant constitué un dossier complet seront convoqués aux TEP puis aux tests pour les candidats ayant validé l'épreuve technique. Les frais d'inscription (25 €+ 175 €) ne seront à régler qu'après confirmation de l'admission en formation.

Modalités d'inscription pour les candidats hors Parcoursup :

- S'inscrire aux TEP sur le site de l'Arfa <https://www.arfa-idf.asso.fr/>
- S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel). Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **avant le 31 août 2021** verra son dossier rejeté.

Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests.

Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **le 31 août 2021 (candidats hors Parcoursup)** verra son dossier rejeté.

- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passeport en cours de validité**
- Photocopie **de la carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives concernées par la formation (**utiliser le modèle joint**)
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans ou de **l'attestation de recensement** si la JDC n'a pas encore été effectuée
- Photocopie du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou son équivalent
- 1 photo d'identité (format 4 x 5cm)
- Photocopie des diplômes sportifs ou titres fédéraux obtenus permettant des dispenses et/ou allègements
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant sur place (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Île-de-France
Antenne Est Francilien – Route départementale 21
77340 Pontault-Combault

Gestion administrative : Christine CLAUDE
Tél. : 01 64 05 87 98 – du lundi au vendredi de 10 à 12 h et de 14 à 16 h
Privilégiez le contact par mail : christine.claude@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous »

NOM : _____ Prénom : _____

Vous avez validé vos tests d'exigences préalables ?

- oui
 non

Si non, précisez la date de la session sur laquelle vous êtes inscrit (e) :

Pièces justificatives à remettre en complément du dossier (au plus tard le jour des tests de sélection)

Pour les candidats hors Parcoursup :

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
- Fiche financière si votre choix de financement a changé depuis votre inscription en ligne
 - Attestation de prise en charge financière
 - Engagement financier du candidat

Pour tous les candidats :

- La fiche présentant la ou les structures d'accueil potentielles
- Le **dossier de présentation du projet professionnel** en double exemplaire, 5 pages maximum (CV, lettre de motivation et projet d'insertion à l'emploi). Ce dossier sert de support à l'entretien.

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.

Certificat médical

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests de sélection du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » (BPJEPS APT)

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT).

** Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.

Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure.

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée en formation au BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous », dispensée au CREPS Île-de-France du 11/10/2021 au 03/10/2022

sera pris en charge :

Intégralement soit 6 765,00 €* pour une durée de 1245 heures (615h en centre + 630h en structure) hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

partiellement à hauteur de heures à 11 € *= Euros

***tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification.**

par

La structure sur ses fonds propres

un OPCO : nom de l'OPCO :(joindre les justificatifs des démarches entreprises)

par

La structure

un OPCO : nom de l'OPCO : (joindre les justificatifs)

Via un contrat d'apprentissage

Via un contrat de professionnalisation

Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation)

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À _____ le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure

Engagement financier du candidat Ne concerne pas les candidats Parcoursup

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » qui se déroulera du 11/10/2021 au 03/10/2022 et dont le montant s'élève à 6 765,00 €*.

***Tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats en emploi :

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) :

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera ouverte qu'après les résultats des tests de sélection.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom).....
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

* En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.

*Ce document est à remettre au moment du positionnement,
en cas de changement des informations communiquées sur votre espace personnel*

Nom et prénom :

Merci de cocher le mode de financement envisagé pour votre formation :

Pour plus d'information, référez-vous à la page « FINANCEMENT » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « FORMATION » :
<https://www.creps-idf.fr/formation.financement>

Attention, tous les financements listés ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les formations. Prendre contact avec le gestionnaire administratif pour confirmation des possibilités ouvertes à chaque session.

- dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex congé individuel de formation)
Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 mois avant le démarrage de l'action).
- dans le cadre d'une reconversion Pro A ou développement de compétences (ex période de professionnalisation)
Prise en charge par un OPCO (dossier de demande de financement à initier par l'employeur auprès de l'AFDAS avant le démarrage de l'action).
- dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
Prise en charge via l'employeur par son OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »).
- dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Fournir le contrat au CREPS IDF pour émettre les documents nécessaires à la demande de prise en charge de l'employeur à son OPCO.
- via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière ».
- via une convention avec Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)
Devis spécifique à demander au CREPS- Montant de prise en charge plafonné.
- via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un conventionnement par le Conseil Régional IDF. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- via la mobilisation de mon CPF avec abondement personnel avec abondement pôle-emploi
Possibilité de saisir la demande sur la plateforme « mon compte formation » dès diffusion des résultats des tests de sélection. Attention aux délais pour la demande de CPF avec abondement pôle-emploi.
- via PARCOURSUP (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un financement du Ministère de l'enseignement supérieur via un vœu enregistré sur la plateforme PARCOURSUP. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- via les crédits « Politique de la Ville » en fonction du lieu de résidence et de l'âge du candidat
Prendre contact avec le CREPS pour vérifier l'éligibilité de votre domicile. Montant de prise en charge plafonné.
- vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - En totalité
 - Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale...)*Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours.*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Structure d'alternance ou d'apprentissage envisagée

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

*Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.
Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter une fiche pour chacune.*

Nom et prénom du candidat :

1 – Modalités d'alternance

La structure envisage l'alternance via :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> une convention de stage | <input type="checkbox"/> un contrat de professionnalisation |
| <input type="checkbox"/> un contrat d'apprentissage | <input type="checkbox"/> une reconversion Pro-A* |
- * (ex période de professionnalisation)

2 – La structure d'alternance

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. : Courriel :

Domaine d'activité principale:.....

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

3 – Le tuteur ou maître d'apprentissage envisagé

Nom et prénom :

Tél. : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) :

Fonction au sein de la structure :

Expérience d'enseignement dans la discipline :

4 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

Intervention pédagogique :

Familles d'activité	Préciser le volume horaire sur l'année de formation	Préciser le public : enfants, ados, adultes, seniors
AJS (Activité et Jeux Sportifs)		
APEC (Activité Physique d'Entretien Corporel)		
APEN (activité Physique en Espace Naturel)		

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

À _____ le ____/____/____

Visa du responsable

Signature du tuteur envisagé

Cachet de la structure

Note aux candidats pour l'entrée en formation BPJEPS APT

LES TEP :

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de valider les tests d'Exigences préalables pour pouvoir entrer en formation. Ces tests, indépendants des tests de sélection des organismes de formation, consistent à vérifier que les candidats ont le niveau de pratique suffisant pour pouvoir suivre une formation.

Pour les candidats hors Parcoursup : inscription obligatoire aux TEP sur le site de l'ARFA :

<http://tepenligne.arfa-idf.asso.fr/>.

Pour les candidats Parcoursup : inscription sur le site internet du CREPS IDF dès formulation du vœu de formation sur la plateforme Parcoursup. Seuls les candidats inscrits sur Parcoursup pourront être convoqués aux TEP.

L'ALTERNANCE :

Pour bien comprendre l'esprit du BPJEPS APT et ses domaines d'intervention sur le plan professionnel, il vous faudra tenir compte des caractéristiques suivantes :

1) Le contenu du diplôme avec ses familles d'activités ainsi que les publics concernés

Le diplôme BPJEPS APT permet d'acquérir des compétences pour **initier et faire découvrir une multitude d'activités**. Nous ne sommes pas en présence d'un diplôme dirigé vers une seule pratique (Basket, volley, foot, ...) : TRES IMPORTANT A COMPRENDRE !

- Les familles d'activités

Les activités sont réparties autour de 3 familles et destinées à tous publics.

- 1^{ère} famille, L'APEC : **Activité Physique d'Entretien Corporel**

- 2^{ème} famille, l'AJS : **Activité et Jeux et Sportifs**

- 3^{ème} famille, L'APEN : **Activité Physique en Espace Naturel**

- Les Publics

Tous les publics sont concernés, de tout âge, de la petite enfance aux seniors, et notamment le public d'âge scolaire.

Pour obtenir votre diplôme il vous faudra montrer vos compétences pédagogiques en encadrant ces publics.

Les certifications pour l'obtention du diplôme seront organisées autour de tous ces publics.

2) La ou les structures d'alternance à rechercher.

Pour votre alternance il vous faudra trouver des stages dans des structures adaptées aux activités multisports.

Préférez les clubs omnisports, les associations d'éducation physique de gymnastique volontaire.

Les mairies pourront vous diriger et vous conseiller dans vos recherches.

N'hésitez pas à rentrer en contact avec le service des sports d'une mairie.

Et surtout n'oubliez pas qu'il faut s'y prendre dès maintenant !